

Résolution

de la Commission Exécutive Nationale du SNFOLC

des 25 et 26 mars 2026

La CEN inscrit ses mandats dans les résolutions du XXXIII^{ème} Congrès du SNFOLC à Angers des 17 et 18 décembre 2025 et de la Commission Exécutive Fédérale des 24 et 25 mars 2026.

CONTRE LA GUERRE, CONTRE LES ATTAQUES FAITES AUX ORGANISATIONS OUVRIÈRES ET POUR « LE PAIN, LA PAIX ET LA LIBERTÉ »

Le déclenchement de la guerre par les Etats-Unis et Israël contre l'Iran depuis le 28 février marque un pas supplémentaire vers la généralisation de la guerre au plan international. Ce sont déjà des milliers de morts au Proche et au Moyen-Orient, en Iran comme au Liban parmi les populations civiles. Ce sont des écoles qui sont bombardées comme à Minab (Iran), des universités comme celle de Beyrouth (Liban) mais aussi des médecins et des ambulanciers en service comme dans le sud-Liban le 14 mars. La CEN fait sienne la déclaration de l'Intersyndicale de l'Éducation du 6 mars 2026 qui « *condamne sans équivoque les récentes frappes militaires menées par les États-Unis et Israël contre l'Iran, y compris les bombardements qui ont touché deux écoles le 28 février.[...] Les enfants, les enseignant-e-s ne doivent jamais être des cibles militaires. Le meurtre d'élèves et de personnel éducatif et les blessures qui leur sont infligées constituent une violation intolérable des droits humains et une grave infraction au droit international.* » De même, la CEN se félicite du courrier du 12 mars de la FNEC FP-FO à la fédération nationale des syndicats ouvriers et employés du Liban qui rappelle qu'« *En tant qu'organisation attachée à la solidarité internationale entre les peuples et les travailleurs, la FNEC FP-FO affirme son soutien total au mouvement syndical libanais. Elle exige le cessez-le-feu immédiat, la protection des civils et des travailleurs, la fourniture de l'aide humanitaire nécessaire. La FNEC FP-FO réitère son appel à cesser les livraisons d'armes par la France à Israël.* »

Notre responsabilité, comme syndicat représentatif de travailleurs confrontés à la brutalité politique du gouvernement français, est de bloquer la marche à la guerre dans notre pays. Elle est de combattre notre gouvernement qui nous entraîne dans la guerre en voulant faire payer aux travailleurs le prix de la guerre. La

CEN condamne toute intervention militaire de la France dans la guerre au Moyen-Orient (envoi d'un porte-avions, de soldats...). La CEN se prononce pour l'annulation de la fabrication du nouveau porte-avions au coût de 12 milliard d'euros, l'abandon de l'actualisation de la loi de programmation militaire (LPM) qui sera présentée au conseil des ministres le 8 avril prochain qui prévoit 36 milliards d'euros supplémentaires d'ici 2030, dont 8,5 milliards consacrés à la fabrication de munitions, et l'affectation de tous ces milliards à l'école, aux hôpitaux, aux services publics.

Dans cette situation, la CEN se félicite de la résolution de la CEF qui se déclare « *favorable à ce que la FNEC FP-FO signe l'appel à participer au meeting international contre la guerre le 20 juin à Londres, aux côtés de militants, de parlementaires, d'artistes et d'organisations politiques et syndicales de 22 pays.* »

La CEN constate que d'ores et déjà plusieurs syndicats départementaux du SNFOLC sont engagés dans la préparation et la participation au meeting de Londres. Elle invite l'ensemble des syndicats à poursuivre la discussion dans ce sens et à participer aux meetings de préparation qui se dérouleront les 1^{er}, 2 et 3 avril à Nantes, Lyon et Paris, afin d'organiser une force pour bloquer la guerre au plan international.

De même, la CEN se félicite de la participation d'un nombre important de syndicats départementaux aux rassemblements contre le génocide à Gaza, ainsi qu'aux manifestations qui étaient organisés le 14 mars contre le racisme, le fascisme et la guerre. Ces mobilisations sont d'autant plus importantes au moment où se multiplient de la part du gouvernement, de ses soutiens, et d'organisations d'extrême droite les attaques contre des militants ouvriers politiques et syndicaux.

La CEN, comme la FNEC FP-FO condamne la proposition de loi du député Blanchet visant à renforcer l'enseignement de la défense dans les collèges et les lycées. La CEN appelle ses structures à engager le fer contre les classes de défenses, refuse la présence des militaires à l'école et considère que cette proposition de loi est un danger tant pour les élèves que l'armée voudrait transformer en chair à canons, que pour l'Instruction conformément aux programmes disciplinaires d'enseignement et au Statut des enseignants.

LES PERSONNELS SE DRESSENT CONTRE LES 4 000 SUPPRESSIONS DE POSTES

Imposé par le gouvernement Macron Lecornu au moyen du 49 ter et avec l'aide des députés qui n'ont pas voté la censure (d'Horizon au PS en passant par Renaissance et LR), le budget d'austérité et de guerre 2026 supprime 4 000 postes dans l'Éducation nationale tout en augmentant de 7 milliards le budget militaire (68,4 milliards, +77% entre 2017 et 2026), le faisant dépasser celui de l'Éducation (63,02 milliards). A ces suppressions s'ajoutent 1 033 nouveaux postes de coordonnateurs de PAS, qui retirent autant d'enseignants de plus de devant les classes.

Informés des fermetures de classes et de postes à la rentrée, les personnels, soutenus par FO et souvent en intersyndicale, ont décidé de s'organiser et d'élever le rapport de force pour obtenir les moyens nécessaires.

Dès le début février et y compris alors que certaines zones sont en vacances, les grèves se sont multipliées et les rassemblements ont convergé, la plupart du temps à l'appel des syndicats unis, vers les DSDEN et les rectorats comme le 2 février dans le Puy-de-Dôme (63), le 4 février à la Rochelle (17) et à Toulouse (31), le 9 février à Amboise (37), à Paris avec 200 grévistes de 20 établissements au rectorat le 10 février, le 10 février aussi à Toulon (83), le 18 février à Albi (81), le 12 mars dans le Lot et Garonne (47), le 19 mars en Côte d'Or (21) et en Ile et Vilaine (35)...

Le 17 février à Paris en réponse à l'appel à la grève de l'intersyndicale de Paris, un cortège de 1500 personnes a manifesté en direction du ministère pour exiger l'annulation des 4 000 suppressions de postes.

Le 10 mars, 250 personnels ont manifesté à l'appel des sections départementales du SNFOLC des académies de Bordeaux, Lille, Normandie, Rennes ou des sections fédérales de la FNEC FP-FO 53, 61, 75, 35 devant le ministère. Le ministère leur a répondu : « vous n'aurez rien, ça aurait pu être pire, on aurait pu supprimer 8000 postes » ! Ce à quoi ils répondaient par un appel : « *Si le ministre n'a pas répondu aux revendications légitimes des personnels, alors bloquons toutes et tous ensemble l'Éducation nationale !* ». Dans le même temps, le 10 mars, le Comité national en défense de l'École publique appelait à « amplifier partout la mobilisation ».

A Marseille (13), les personnels et lycéens reconduisent les grèves et blocages depuis le 5 mars. Le 17 mars, 2500 lycéens, parents, enseignants ont défilé dans les rues avec le soutien de l'intersyndicale FO-CGT-SUD-FSU-CFDT. Face à l'ampleur de la grève et de la mobilisation, l'Assemblée Générale réunie le soir même appelle l'ensemble des écoles et établissements scolaires à poursuivre la mobilisation à partir du 26 mars.

D'ores et déjà des intersyndicales départementales appellent à la grève et à la mobilisation à compter du 26 mars : en Gironde, en Haute-Loire, dans la Vienne, en Moselle, en Charente...

La CEN, avec la CEF, les soutient totalement.

À contre-courant des journées d'action « témoignage », et sans attendre, personnels et parents s'organisent, agissent, cherchent à bloquer pour élever le rapport de force pour gagner sur les revendications ! La CEN se félicite des interventions répétées

de la FNEC FP-FO auprès des autres fédérations syndicales pour obtenir un appel national à la grève jusqu'à satisfaction des revendications et à la tenue des assemblées générales pour l'organiser et la reconduire. Le SNFOLC appuiera toutes les initiatives permettant de regrouper les personnels, chaque fois que possible dans l'unité syndicale, et le cas échéant avec les parents, les lycéens, entre établissements pour bloquer les suppressions de classes et de postes, pour arracher tous les moyens et gagner sur les revendications.

ABROGATION DE LA RÉFORME DES RETRAITES, AUGMENTATION DES SALAIRES, RESPECT DES DROITS STATUTAIRES, ABANDON DES MESURES QUI CASSENT L'ÉCOLE ET LES STATUTS DES PERSONNELS.

La Loi de finances pour 2026 impose des coupes budgétaires exorbitantes et poursuit, pour les agents publics, une politique d'austérité inacceptable en matière de perte de pouvoir d'achat : gel du point d'indice, grille indiciaire smicardisée, jour de carence, perte de 10% de rémunération en cas d'arrêt maladie, suppression de la Gipa, la liste d'effets néfastes envers les agents est dramatique et continue de dégrader leurs conditions de travail et de vie, et leurs futures pensions.

Alors que la valeur du point d'indice et les salaires sont bloqués, les personnels sont confrontés à la flambée des prix de l'énergie, conséquence des guerres impérialistes au Moyen-Orient.

Avec la Confédération, la CEN demande « *que le Gouvernement prenne, sans délai, toutes les mesures nécessaires pour empêcher toute dérive spéculative, ramener les prix du gaz à un niveau au moins équivalent à celui observé avant le déclenchement du conflit au Moyen-Orient, et plafonner à 1,5€ le prix des carburants pour répondre à l'enjeu du pouvoir d'achat.* »

Avec la FGF-FO, la CEN considère qu'« *il y a urgence à revaloriser les montants des indemnités kilométriques (...) sans oublier l'ouverture immédiate de négociations salariales.* »

Le gouvernement voudrait à présent s'attaquer aux Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) liées à la parentalité et aux événements familiaux et au Temps Partiel Thérapeutique (TPT). Pour la CEN, c'est inacceptable.

La CEN n'attend rien de la « *conférence travail-emploi-retraites* », dont le principal objectif est de pérenniser la réforme des retraites Macron-Borne 2023 et d'avancer vers la mise en place d'une réforme universelle de retraite par point ou par capitalisation. La CEN réaffirme son exigence d'abrogation de la réforme 2023 des retraites.

Pour la CEN du SNFOLC, FO n'a rien à faire dans cette « *conférence travail-emploi-retraites* », ni dans aucune forme d'union nationale avec les gouvernements quels qu'ils soient ou toute forme d'accompagnement des politiques gouvernementales. De même, elle n'attend rien sauf de nouvelles remises en causes statutaires de l'ouverture par le ministre de la Fonction publique de trois chantiers : PPCR, la retraite des femmes sous couvert d'égalité professionnelle, et l'IA, qui jette déjà dans le secteur privé des milliers de salariés au chômage.

A l'approche de l'échéance du 1^{er} mai qui verra la fin des anciens contrats individuels MGEN en santé et en prévoyance, au profit des contrats collectifs obligatoires en santé et contrats collectifs facultatifs en prévoyance, la CEN réaffirme sa revendication de l'abandon de la PSC, et dans l'immédiat d'une renégociation garantissant la liberté d'adhésion, la solidarité intergénérationnelle et entre agents, les mêmes prestations pour tous sans options, et le couplage santé-prévoyance avec le maintien des garanties statutaires.

La CEN rappelle que la FNEC FP-FO est la seule organisation à n'avoir pas signé l'accord PSC au ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports. FO est attachée au principe fondateur de la Sécurité Sociale de 1945 : chacun y contribue selon ses moyens et en bénéficie selon ses besoins.

Comme le souligne la CEF, *« les personnels et des parents d'élèves sont toujours confrontés au chaos provoqué par la logique de l'inclusion systématique et forcée, avec la mutualisation des moyens, la flexibilisation des personnels et le démantèlement de l'enseignement et des structures spécialisés et adaptés »*. 30 000 élèves qui devraient être scolarisés en ESMS n'y sont pas faute de place ; 50 000 élèves notifiés n'ont aucun suivi AESH...

Les PAS vont continuer à dégrader les conditions de travail des AESH en accélérant la mutualisation impulsée par les PIAL, et celles des enseignants avec les fermetures des ESMS qui seraient remplacés par du « coaching ».

Avec la CEF, la CEN rappelle son exigence de défense de l'enseignement spécialisé et adapté, d'abandon de l'acte II de l'école inclusive, d'un statut de catégorie B pour les AESH avec un temps plein à 24h, et s'associe conformément au mandat du congrès à *« une nouvelle initiative nationale, si possible dans l'action commune, par la grève, avec comme première étape une nouvelle manifestation nationale à Paris »*.

La CEN exige l'abandon des dispositifs d'auto régulation (DAR), dispositifs qui visent à liquider l'enseignement spécialisé, supprimer des postes, notamment ceux d'AESH, en faisant peser sur les vies scolaires et enseignants la responsabilité d'élèves ayant besoin de soin.

La CEN dénonce le dispositif des « 800 collèges en progrès » qui impose des journées de formation/concertation aux personnels, leur fait porter la responsabilité des difficultés scolaires des élèves sans jamais poser la question du manque de moyens et en leur faisant subir les mêmes mesures d'austérité que partout ailleurs. La CEN exige l'abandon de ce dispositif.

Comme l'avait annoncé le SNFOLC, après divers aménagements la réforme du « choc des savoirs » n'a servi qu'à semer le chaos dans les établissements et à territorialiser un peu plus les enseignements. Des postes en mathématiques et lettres sont à présent supprimés, créant des mesures de carte scolaire dans certains établissements. La CEN réaffirme son exigence d'abrogation de cette réforme.

À la veille du congrès confédéral, la CEN attire l'attention des syndicats sur l'importance de s'assurer de la constitution d'une délégation pour y porter les mandats du syndicat.

DÉFENSE DES DOSSIERS INDIVIDUELS, SYNDICALISATION ET ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

La CEN rappelle aux syndicats l'importance de s'adresser aux personnels pour leur proposer la défense de leur dossier d'avancement, de mutation, d'affectation, de CDIisation etc.

Alors que se sont tenues les CAP de recours contre les rendez-vous de carrière, et que se tiennent ou vont se tenir les campagnes de mutations intra-académiques ou d'émission des avis pour la Classe Exceptionnelle, l'examen des refus de congé de formation professionnelle, la CEN réaffirme sa revendication d'abrogation de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique qui renforce l'opacité et l'arbitraire dans la gestion des carrières en privant les représentants des personnels de l'examen en commissions administratives paritaires des projets de tableaux de promotions. Elle exige le rétablissement des CAP. Elle exige également l'abrogation du décret n° 2024-727 du 6 juillet 2024 qui impose une gestion déconcentrée pour la carrière des professeurs agrégés.

La CEN invite les syndicats à multiplier les tournées d'établissement, HMIS, stages syndicaux pour permettre la réunion des personnels et renforcer la syndicalisation.

Dans la perspective des élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026, la CEN invite les syndicats à prendre toutes les dispositions pour préparer cette échéance en lien avec les structures fédérales et avec leurs UD. En particulier, elle invite les syndicats départementaux à discuter de l'inscription aux stages nationaux de la FNEC FP-FO présentés dans la note du 19 mars.

La CEN rappelle l'importance de la constitution du cahier de votants bien au-delà des adhérents du syndicat, afin d'aborder les élections de 2026 dans les meilleures dispositions, renforcer la représentativité FO et le rapport de force.

Adoptée par 26 voix Pour et 3 Abstentions